

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Evaluation de l'action transversale et recommandations.....	4
3. Evaluation du volet 'Economie' et recommandations.....	5
4. Evaluation du volet 'Coopération' et recommandations.....	12
5. Evaluation du volet 'Science' et recommandations.....	24
6. Evaluation du volet 'Transports' et recommandations.....	28
7. Conclusions et recommandations générales.....	32
8. Glossaire.....	34
9. Annexes.....	36

1. Introduction

Le plan fédéral 2009-2013 pour l'intégration de labiodiversité dans quatre secteurs fédéraux clés (économie, coopération audéveloppement, politique scientifique, transport) est entré en vigueur le 27 novembre 2009.

Depuis lors, les contributions de la biodiversité et des services écosystémiques au bien-être humain et à la société en général ont été confirmées par plusieurs processus clés : l'évaluation des écosystèmes en début de millénaire (MEA - Millenium EcosystemAssessment 2005) et l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité' ('The Economics of Ecosystems and Biodiversity' - TEEB). Cette prise de conscience s'est traduite par différents engagements au niveau international, notamment :

- la décision des Nations Unies d'établir une Plate-forme scientifique et politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
- les décisions majeures prises lors de la 10^{ème} Conférence des parties à la Convention sur la Diversité Biologique (octobre 2010), en particulierl'adoption d'un plan stratégique 2011-2020 lors de la 10^{ème}Conférence des Parties à la CDB qui reprend une vision à l'horizon 2050¹, une mission à l'horizon 2020², 5 buts stratégiques et 20 objectifs, nommés «Objectifs d'Aichi». On notera en particulier l'adoption du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui découlent de leur utilisation (« Access and Benefit Sharing » ou « ABS »), la décision sur la Stratégie de mobilisation des ressources (adoption d'indicateurs, élaboration d'objectifs) et le fait que le 1^{er} des 5 buts du Plan Stratégique de la CDB se concentre sur l'intégration sectorielle (« Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité en intégrant la biodiversité dans l'ensemble du gouvernement et de la société »).

Au niveau de l'Union Européenne (UE), le Conseil des Ministres a adopté en 2011 une nouvelle Stratégie proposée par la Commission pour stopper la perte et restaurer la Biodiversité et les services rendus par les écosystèmes d'ici à 2020. Cette Stratégie,qui définit notamment 6 objectifs,est en cours de développement en ce qui concerne les 20 actions identifiées pour atteindre ces objectifs. Le Conseil UE du 19 décembre 2011 entérinera ses actions.

¹« D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, enassurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santéet en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. »

²«Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de ladiversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent defournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bienêtrehumain et à l'élimination de la pauvreté. Pour garantir ceci, les pressions exercées sur la diversitébiologique sont réduites, les écosystèmes sont restaurés, les ressources biologiques sont utilisées d'unemanière durable et les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagésd'une manière juste et équitable; des ressources financières suffisantes sont fournies, les capacités sontrenforcées, les considérations relatives à la diversité biologique et la valeur de la diversité biologiquesont intégrées, des politiques appropriées sont appliquées de manière efficace, et les processusedécisionnels s'appuient sur des bases scientifiques solides et l'approche de précaution. »

Cependant, deux lacunes évidentes, malgré ces développements très positifs, sont à mettre en exergue, à savoir :

1° l'absence d'engagement international de fournir des moyens additionnels en faveur de la biodiversité, contrairement aux engagements en matière de changements climatiques.

2° la réticence au niveau de l'Union Européenne d'intégrer pleinement les considérations liées à la biodiversité dans les politiques communes telles la pêche, l'agriculture et les fonds financiers européens qui y sont liés et le doute qui plane sur le financement de Natura 2000 au-delà de 2013.

En fixant et priorisant les actions fédérales pour mieux intégrer la biodiversité, le plan fournit une feuille de route et un cadre de référence aux différents organismes fédéraux pour mieux prendre en compte la biodiversité.

Afin de donner une idée précise de la mise en œuvre du plan, des fiches de suivi de l'ensemble des 83 actions identifiées dans le plan ont été rédigées (voir annexe). Ces fiches sont analysées pour chacun des secteurs dans les chapitres suivants et des recommandations en sont tirées.

Tendances générales

La présente évaluation à mi-parcours, a permis de mettre en avant 5 grandes tendances :

1. Le bilan de la mise en œuvre à mi-parcours du plan est mitigé. Une grande partie des actions étant en cours de mise en œuvre. Sur l'ensemble des 83 actions du plan, 14 (soit 17%) des actions du plan ont été finalisées, 7 n'ont pas encore été initiées (soit 8%), 4 ont été abandonnées (soit 5%), les autres sont en cours de mise en œuvre.
2. La prise en considération de la Biodiversité et des services qu'elle rend à la société en tant que thème spécifique dans l'agenda politique fédéral est encore faible, ce qui se traduit immanquablement par un déficit de moyens qui y sont dévolus tant au niveau des ressources humaines que financières, en particulier dans le cas des secteurs mobilisant d'importants moyens, la Science et la Coopération au Développement.
3. La biodiversité est souvent associée, et c'est légitime, aux autres défis et enjeux sociétaux : le changement climatique, grâce entre autre au rôle de plus en plus prépondérant de la biomasse en particulier des forêts, dans l'économie, la désertification et l'importance des sols, la Santé publique vu l'apport fondamental de la biodiversité à cette fin, la transition juste vers des modes de consommation et de production durables et la question clé des ressources naturelles (accès, durabilité, efficacité), ... Cette association rend de ce fait difficile l'identification des moyens dévolus exclusivement à la Biodiversité.
4. Le niveau fédéral, malgré la croyance encore trop fréquente que la biodiversité se réduit à la seule conservation de la nature, dispose de compétences et de nombreux leviers, tels que la fiscalité, la politique de produits, la santé animale et végétale, dont le potentiel est encore trop faiblement sollicité pour préserver, voire restaurer la biodiversité.

5. L'absence d'indicateurs de suivi quantitatifs et/ou qualitatifs des impacts des actions du plan ne permet souvent pas une évaluation systématique rigoureuse de l'évaluation des performances de mise en œuvre. Les travaux en cours dans le cadre du rapportage fédéral Environnement sur les indicateurs fédéraux à fournir sous forme de note selon le prescrit légal d'ici juin 2012 sont une occasion à saisir pour remédier à cette carence.

2. Evaluation de l'action transversale et recommandations

Tendance générale

Une action transversale d'intégration de la biodiversité s'appliquant aux différents secteurs fédéraux a été identifiée dans le plan. Cette action cible l'inclusion de la biodiversité dans les évaluations environnementales stratégiques des plans et programmes au sens de la Loi du 13 février 2006 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et à la participation du public dans l'élaboration des plans et des programmes relatifs à l'environnement.

Evaluation des performances de mise en œuvre

Il s'agit d'une action récurrente pour laquelle différentes initiatives ont été initiées (Etablissement d'un document explicatif/manuel de guidance SEA pour faciliter le screening et le scoping qui reprend des références à la biodiversité, inclusion de la biodiversité dans la directive 2001/42/CE ainsi que la loi du 13 février 2006 qui la transpose, inclusion d'un volet biodiversité et consultation d'experts dans la réalisation de SEA pour différents plans et programmes, etc.).

L'autoévaluation de la performance de la mise en œuvre de cette action a été estimée de 'moyenne' (☺).

Budget

Aucun budget n'a été identifié pour cette action lors de l'adoption du plan, toutefois il est proposé de prévoir, dès 2012, un budget de +/- 20.000€ à l'avenir pour le soutien aux évaluations.

Recommandations / points d'attention

Les **SEA** offrent un instrument formalisé permettant de prendre en compte la biodiversité dans la planification stratégique, en amont, dès le stade de « plans ou programmes ». Elles permettent d'encourager le respect de nos engagements internationaux/EU et nationaux en matière de biodiversité, toutefois davantage d'expertise spécifique serait utile, notamment au stade de scoping et de screening pour évaluer l'ensemble des impacts notables négatifs (cumulatifs ou non) pouvant être engendrés par un plan ou programme.

Dans ce cadre il est recommandé de

- Disséminer/ distribuer les lignes directrices de l'UE visant à faciliter la prise en compte de la biodiversité et du climat dans la procédure SEA et développer une guidance spécifique au niveau national.
- Continuer à encourager la participation d'experts biodiversité dans les SEA, dès le screening.
- Associer davantage les stakeholders (ONGs, associations, etc.) dans le processus d'évaluation via l'établissement de groupes d'experts indépendants (universités, ONG,..) qui accompagneraient le Comité SEA dans sa remise d'avis.
- Organiser des formations spécifiques biodiversité pour le personnel en charge du suivi des procédures SEA, conformément à l'avis du Comité des régions « Améliorer les directives SEA et EIA³ ».

3. Evaluation du volet 'Economie' et recommandations

Tendance générale

Une meilleure prise en compte de la biodiversité est cruciale tant pour l'environnement que pour l'économie et notre bien-être. Les services rendus par les écosystèmes sont source de nombreux bénéfices socio-économiques directs et indirects souvent peu reconnus et sous évalués, en ce compris en terme monétaire. Le coût de l'inaction n'est pas encore suffisamment pris en compte par ailleurs.

Depuis l'adoption du plan, on retiendra comme pertinent au niveau du chapitre Economie l'adoption, lors de la 10^{ème} Conférence des Parties à la CDB, du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui découlent de leur utilisation (« Access and Benefit Sharing » ou « ABS »).

Le plan identifie cinq thèmes clés pour intégrer la biodiversité dans le secteur 'économie':

1. La question des bioénergies ;
2. Les instruments économiques et financiers à la disposition du fédéral ;
3. L'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ;
4. L'implication des entreprises ;
5. L'utilisation durable de la biodiversité.

³ « Le Comité des régions considère vital de développer les capacités dans les États membres afin de garantir une mise en œuvre efficace de la directive ESE. Pour ce faire, le renforcement des capacités doit être fortement encouragé, notamment par des campagnes ciblées pour le recrutement et la formation d'experts ESE et par l'élaboration de documents d'orientation; » (extrait de l'Avis du Comité des régions sur « Améliorer les directives EIE et ESE », 15/04/2010)

Au total, 27 actions sont identifiées dans le plan pour intégrer la biodiversité dans le secteur 'économie' au travers de ces 5 angles d'approche. Par soucis de lisibilité, certaines actions intrinsèquement liées ont été évaluées dans une fiche de suivi commune. C'est le cas de l'action 1 ('Assurer le contrôle de la conformité des spécifications des biocarburants en Belgique vis-à-vis des critères de durabilité') et de l'action 2 ('Appliquer le système des critères de durabilité en Belgique') de la fiche E1 ainsi que des actions 3 ('Protéger les espèces menacées en mer du Nord') et 4 ('Promouvoir une approche intégrée') de la fiche E 5b. Ainsi 25 fiches de suivi ont été préparées (voir annexe).

L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de ces actions indique que (voir fiches de suivi de la mise en œuvre):

- 6 actions ont été finalisées dans les délais prévus⁴:

- une action particulièrement emblématique concerne la finalisation des négociations relatives au développement d'un régime international ABS. Celles-ci ont abouti avec succès sous présidence belge lors de la 10^{ème} Conférence des Parties à la CDB. Bien que cette action puisse être qualifiée de finalisée avec succès, d'autres mesures en découlent et ont été planifiées pour ratifier ce protocole dans les plus brefs délais et le mettre en œuvre au niveau national et EU.
- deux actions concernaient la réalisation d'études (impacts des biocarburants sur la biodiversité et analyse des mécanismes de financement fédéral pour protéger la biodiversité). Si ces études ont été finalisées dans les délais prévus il convient bien sûr de valoriser leurs résultats et mettre en œuvre les recommandations pertinentes clés. Ceci explique que des actions additionnelles sont prévues en 2012/2013.
- deux actions concernaient le renforcement des actions de la douane en matière de biodiversité, dans ce cadre aucune action additionnelle n'est planifiée à ce jour en 2012/2013, il est toutefois recommandé de poursuivre la réflexion sur des initiatives additionnelles à prendre en la matière.
- l'action relative à l'organisation de formation pour le personnel du Ducroire a été conclue avec succès. Aucun suivi n'est identifié à ce stade pour l'Office National du Ducroire. Le succès de l'initiative a incité le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement à organiser, en 2012, quatre cycles de formation vis-à-vis de différents publics cibles (réseau EMAS, rail, transport maritime et économie/ABS) dans une optique d'intégration, d'autres cibles bénéficieront ensuite de ce genre de démarches.

⁴E1 – 3 'Évaluer les impacts du développement de cultures de biocarburant sur la biodiversité en Belgique ainsi que les impacts dans les pays tiers fournisseurs', E 2A – 2 'Organiser des formations 'biodiversité' au sein du Ducroire', E 2B – 1 'Étudier les possibilités d'établir un mécanisme de financement des actions fédérales pour la biodiversité dans le secteur économie', E 3 – 3 'Développer un régime international ABS', E 5c – 1 'Mener une politique de contrôle privilégiant la biodiversité', E 5c -3 'Former les agents'

- 11 actions sont en cours de réalisation⁵:

- trois actions sont mises en œuvre en respectant les délais prévus ('Établir un réseau effectif de zones marines protégées en mer du Nord' et "Sensibiliser les secteurs clés aux espèces invasives", 'Promouvoir les produits issus d'une gestion forestière durable')
- trois actions sont des actions récurrentes ('Inclure la biodiversité dans les études d'impact environnemental des projets A et B de l'ONDD', 'Améliorer la cohérence des messages aux consommateurs afin de les inciter à prendre des décisions de consommation durable', 'Protéger les espèces menacées en mer du Nord')
- cinq actions enregistrent des retards de mise en œuvre par rapport au calendrier prévu, ceci s'explique par différentes raisons, en particulier : le manque de personnes ressources notamment en raison du travail additionnel considérable occasionné par la préparation de la présidence de la Belgique du Conseil de l'UE au 2^{ème} semestre 2010, de la longueur de certaines procédures institutionnelles et politiques et du Gouvernement en affaires courantes ('Assurer le contrôle de la conformité des spécifications des biocarburants en Belgique vis-à-vis des critères de durabilité / Appliquer le système des critères de durabilité en Belgique', 'Développer des partenariats 'Business and Biodiversity' avec les entreprises publiques belges', 'Sensibiliser les voyageurs', 'Élargir et actualiser le cadre fédéral juridique existant pour les espèces invasives').

- 2 actions ont été abandonnées. Une action (E 5c – 2 'Développer une base de données infractions relatives à la biodiversité') a été abandonnée en raison de problèmes de faisabilité technique. Une réflexion est en cours entre le service CITES et les douanes pour mettre sur pied un nouveau projet, soit dans ou en dehors de EUTWIX. L'autre action (E5b – 2 'Protéger les chenaux comme réservoirs biologiques') ne donne pas lieu à un suivi vu que, dans l'état actuel, il n'y a pas d'extraction de granulats marins dans les zones à haute biodiversité. La protection des chenaux sera réalisée dans les aires marines protégées et via la mise en œuvre de la Directive cadre stratégie marine ('integrity of the seafloor').

- 6 actions n'ont pas encore été initiées⁶ : 2 actions relatives à l'intégration de la biodiversité au sein de l'Office National du Ducroire, 2 actions relatives à l'accès et au

⁵E1 – 1 et 2 'Assurer le contrôle de la conformité des spécifications des biocarburants en Belgique vis-à-vis des critères de durabilité' et 'Appliquer le système des critères de durabilité en Belgique', E 2A – 4 'Inclure la biodiversité dans les études d'impact environnemental des projets A et B de l'Office National du Ducroire', E 4a – 1 'Développer des partenariats 'Business and Biodiversity' avec les entreprises publiques belges', E 4a – 2 'Encourager les entreprises privées', E 4b – 1 'Améliorer la cohérence des messages aux consommateurs afin de les inciter à prendre des décisions de consommation durable', E 4b – 2 'Promouvoir les produits issus d'une gestion forestière durable', E 5a – 1 'Sensibiliser les secteurs clés aux espèces invasives', E 5a – 2 'Élargir et actualiser le cadre juridique existant', E 5b – 1 'Établir un réseau effectif de zones marines protégées en mer du Nord', E 5b – 3 et 4 'Protéger les espèces menacées' et 'Promouvoir une approche intégrée', E 5c – 5 'Sensibiliser les voyageurs'

⁶E2a – 1 'organiser des séances d'information aux principaux clients du Ducroire', E2a – 3 'Sensibiliser le conseil d'administration de l'Office National du Ducroire', E 3 – 1 'Expliquer le concept d'ABS aux

partage des bénéfices découlant de l'utilisation de ressources génétiques, 2 actions relatives au renforcement des actions de la douane en matière de biodiversité. Les raisons de ces ajournements sont soit des raisons stratégiques (ajustement par rapport aux développements internationaux, à savoir la conclusion d'un accord international dans le cas des mesures relatives à l'ABS), soit des raisons de manque de moyens dévolus par les autorités (dans le cas des actions concernant le Ducroire et la douane).

A noter que pour les deux actions du Ducroire non encore initiées, aucun nouveau calendrier n'est fixé, ce qui met en péril la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs.

Pour les actions ABS et de la douane, les actions sont planifiées pour 2012/2013.

Evaluation des performances de mise en œuvre

L'(auto)évaluation des performances de mise en œuvre a été jugée :

- satisfaisante pour 11 actions
- moyenne pour 4 actions
- insatisfaisante pour 2 actions (actions 1 et 2 de la fiche E 4a 'Biodiversité et entreprises'). A noter toutefois que des initiatives positives ont été initiées notamment par l'Institut Royal des Ressources Naturelles de Belgique par rapport à l'action visant à établir des partenariats avec les entreprises publiques belges via la mise en place d'un partenariat avec bpost dans le cadre de la campagne d'engagement 'je donne vie à ma planète'.

Par définition, aucune évaluation des performances de mise en œuvre n'est reprise pour les deux actions abandonnées (E 5c – 2 'Développer une base de données infractions relatives à la biodiversité' et E5b 2 'Protéger les chenaux comme réservoirs biologiques'), de même que pour les 6 actions non encore initiées.

Des efforts majeurs doivent donc être déployés par l'Office national du Ducroire, la Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement (initiation de la sensibilisation des acteurs clés sur le protocole ABS et d'un projet de renforcement des capacités avec le secteur privé) ainsi que les finances (douanes) pour mettre en œuvre les actions non encore initiées.

En outre des mesures doivent être rapidement prises par le SPF économie et le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement pour favoriser la prise en compte de la biodiversité par le marché (entreprises et consommateurs), sur base des jalons posés depuis 2009 ainsi que lors de la Présidence Belge de l'UE (contacts avec les entreprises, conférence européenne de clôture de l'année internationale de la Biodiversité « Mieux comprendre et communiquer sur la valeur socio-économique de la biodiversité - Avenir et bénéfices écologiques pour tous - Biodiversité et responsabilité sociétale », etc). A cet égard, l'action lancée par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement en 2011 pour inciter les acteurs clés du marché à intégrer la biodiversité

publics cibles les moins informés et diffuser largement l'information', E 3 – 2 'Initier un projet de renforcement des capacités avec le secteur privé', E 5c – 4 'Adapter les dispositions légales pour les infractions mineures', E 5c – 6 'Etablir un protocole de coopération douane – environnement sur la biodiversité'

devrait permettre d'initier des actions fédérales pour réduire la pression que des entreprises belges exercent sur la biodiversité et/ou encourager des actions favorisant la biodiversité.

Budget

Pour aucune des actions du secteur économie le manque de budget (hors budget de personnel) ne semble être une cause expliquant les retards de mise en œuvre. Dans la majorité des cas les budgets prévus ont été engagés (avec parfois une augmentation des montants initialement prévus).

Les actions qui n'ont pas encore été initiées ont été postposées soit pour raison stratégique (attente de la finalisation de négociations internationales avant d'initier un processus national, cf. ABS), soit par manque de moyens humains.

Recommandations / points d'attention

Il ressort de l'analyse de la mise en œuvre du volet 'économie' les aspects suivants :

- Mieux prendre en compte la biodiversité dans les critères de durabilité pour les biocarburants, et, au-delà, pour l'ensemble de la biomasse solide. En parallèle, le développement d'accords cadres de fournitures de biomasse respectant des cahiers de charges entre la Belgique et des pays hors UE est à promouvoir.
- Développer une politique de certification légale et durable pour tirer le marché vers une offre et une demande de produits plus respectueux de la biodiversité et de l'environnement et récompenser les « front runners »
- le besoin urgent de renforcer les initiatives vers le marché(entreprises privées et publiques et consommateurs) afin de favoriser l'inclusion de la biodiversité dans leur politique et activités, en particulier via leurs politiques de responsabilité sociétale.
- la nécessité d'encourager les modes de consommation favorables à labiodiversité notamment via le contrôle et le contenu des messages aux consommateurs en veillant à ce que les actions entreprises ne se limitent pas uniquement aux changements climatiques.
- l'importance de rationaliser et mieux intégrer la politique d'importation, d'exportation et de transit des espèces non belges avec les politiques de commercialisation ou de détention en vue de modifier l'offre et la demande et de promouvoir des alternatives plus durables.
- le besoin de développer une approche cohérente, englobant biodiversité, santé humaine, animale et végétale, pour lutter contre les espèces invasives, notamment via le développement d'un cadre national, afin notamment de pérenniser les outils d'aide à la décision tels que les listes noires/grises d'espèces invasives, d'assurer la complémentarité des mesures volontaire et réglementaires.
- le besoin de veiller à une bonne intégration de la biodiversité dans d'autres secteurs/administrations fédérales, en particulier les activités en mer du Nord au niveau belge et la pêche et l'agriculture au niveau européen.
- la nécessité de veiller à la mise en œuvre précoce du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui découlent de leur

utilisation, et ce sur base de l'évaluation de l'impact de cette mise en œuvre au niveau belge.

- l'importance d'assurer le rôle d'exemple de l'administration fédérale en prenant systématiquement en compte l'aspect 'biodiversité' dans les achats publics fédéraux.

Tableau 1 : récapitulatif de la mise en œuvre des actions du secteur 'économie' et autoévaluation

Action	Responsable	statut?	Evaluation
1 et 2 contrôle de la conformité/critère de durabilité	DG Env	en cours	😊
3 Evaluer les impacts	DG Env	finalisé	😊
1 séances d'information clients	ONDD	non encore initié	✗
2 formations 'biodiversité'	ONDD	finalisé	😊
3 Sensibiliser le conseil d'administration	ONDD	non encore initié	✗
4 Inclure biodiversité dans études d'impact	ONDD	en cours (récurrent)	😊
1 Étudier possibilités d'établir un mécanisme	DG Env	finalisé	😊
1 Expliquer le concept	DG Env	non encore initié	✗
2 projet de renforcement des capacités	DG Env	non encore initié	✗
3 régime international	DG Env	finalisé	😊
1 partenariats entreprises publiques belges	DG Env	en cours	😞
2 Encourager les entreprises privées	SPF economie	en cours	😞
1 messages aux consommateurs	SPF economie	en cours	😊
2 promotion gestion forestière durable	DG Env	en cours	😊
1 Sensibiliser les secteurs clés	DG Env	en cours	😊
2 Élargir et actualiser le cadre juridique	DG Env	en cours	😊
1 zones marines protégées	DG Env SPF Economie (service plateau continental)	en cours	😊
2 chenaux comme réservoirs biologiques		abandonné	✗
3 et 4 Protéger sp menacées / approche intégrée	DG Env	en cours	😊
1 politique de controle	Douanes	finalisé	😊
2 base de données infractions	Douanes + Cites	abandonné	✗
3 Former les agents	Douanes	finalisé	😊
4 Adapter les dispositions légales	Douanes	non encore initié	✗
5 Sensibiliser les voyageurs	Douanes	en cours	😊
6 protocole de coopération	Douanes	non encore initié	✗
1 Inclure biodiversité dans SEA	DG Env	en cours	😊

4. Evaluation du volet 'Coopération' et recommandations

Tendances générales

Pour les pays en voie de développement, la biodiversité revêt une grande importance, mais le problème c'est que les populations les moins favorisées de ces pays en voie de développement sont, en général, totalement dépendantes de la biodiversité. La plupart du temps, ces pays possèdent une grande diversité biologique, que les programmes de développement mettent parfois sous pression. L'intégration de chacune des facettes de la biodiversité est par conséquent un élément sur lequel la coopération au développement doit mettre l'accent. Pour réussir cette intégration, il faut que la biodiversité soit prise en considération tant au niveau stratégique qu'au niveau des projets et des programmes. Dans ce contexte, le renforcement des capacités et le transfert de technologies revêtent une importance non négligeable.

En tout, on a identifié 13 zones où il est prévu d'améliorer l'intégration de la biodiversité dans la "coopération au développement".

1. Soutenir les **connaissances traditionnelles** au travers:

- a. d'une banque de données des plantes médicinales, constituée par le MRAC, puis par le biais du projet CABIN (DGD) et "Open up!" (UE) (OS_1);
- b. d'un projet mené par la KUL en Équateur sur la caractérisation pharmacologique des extraits de plantes sur substrats bactériens, avec le soutien du VLIR-UOS (OS1_2);
- c. d'un projet de la CIUF-CUD au Bénin, mis en œuvre par l'UCL en vue de traiter la malaria à partir de plantes issues de la médecine traditionnelle (OS1_3).

2. **Renforcement des capacités** pour l'identification, le suivi et l'évaluation de la biodiversité dans le cadre des projets et programmes par le biais de:

- a. stages pour jeunes en Belgique lors du départ de jeunes experts, organisés par la Coopération technique belge (CTB) (OS2_1);
- b. la formation d'étudiants de la Sokoine University of Agriculture (SUA), en Tanzanie, dans le domaine du "wildlife management" (gestion de la vie sauvage) au parc Saadani (OS2_2), avec le soutien du VLIR-UOS;
- c. l'organisation d'un master en gestion marine écologique à l'UA (Universiteit Antwerpen) pour les étudiants étrangers (OS2_3A) et d'un master en biostatistique à l'UHasselt (OS2_3B) pour le même public cible. Parallèlement à cela, la KUL a créé une plateforme de recherche KLIMOS (Klimaat en Ontwikkelingssamenwerking), qui se préoccupe surtout des forêts, de la sécurité alimentaire et des énergies renouvelables (OS2_3C); tout cela dans le cadre de programmes VLIR-UOS;
- d. en plus des projets universitaires ciblés de la CIUF-CUD, les FUCAM organisent une formation visant à améliorer la gestion des aires marines protégées au Sénégal, réalisée par l'ULg (OS2_C4);
- e. le programme de coopération universitaire institutionnelle de la CIUF-CUD comporte deux programmes de coopération entre l'UNILU et l'ULB (OS2_5A) et

- entre l'UMSS et l'UCL 5OS2_5D), dont les sous-projets portent sur les richesses naturelles et la préservation de la biodiversité. Deux pôles de formation spécialisée ont en outre été mis sur pied: l'un à Madagascar, où les FUCAM organisent un stage sur le thème de l'écologie des barrières de corail (OS2_5B), et l'autre au Bénin, où l'ULB a créé un master de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité (OS2_5C);
- f. le MRAC soutient la formation interdisciplinaire à l'ERAIFT en RDC (OS2_6) dans le domaine de la gestion durable des forêts. Le MRAC a enfin créé le réseau d'information CABIN, qui a pour objet de soutenir le réseau plus large SABIN (OS2_7);
- g. l'IRScNB apporte le renforcement des capacités grâce à ses programmes de taxonomie, d'inventorisation, de Clearing House Mechanism et l'appui politique (OS2_8) à la DGD.
3. Informer et sensibiliser le public sur l'importance de la biodiversité pour le développement et la lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'Année internationale de la diversité biologique (2010) en:
- communiquant et en sensibilisant par rapport à la question "biodiversité, développement et lutte contre la pauvreté" par l'IRScNB autour de la question centrale des pollinisateurs (OS3_1);
 - l'inscription de la biodiversité dans les programmes d'éducation au développement de la CTB, essentiellement dans "Annoncer la couleur" ("Kleurbekennen") (OS3_2A), mais aussi dans les cycles de formation courte pour adultes (OS3_2B).
4. Développement et application d'un "**environmentalsustainabilitytoolkit**" par la coopération belge au développement pour la programmation, l'intégration et le suivi de l'environnement et de la biodiversité (OS4_1) à l'intérieur des différentes formes de coopération.
5. **Avoir un aperçu de la coopération belge au développement** dans le secteur de la biodiversité en dressant un relevé exhaustif des programmes et projets de coopération liés à la biodiversité et bénéficiant du soutien de la Belgique (OS5_1).
- 6 : Les programmes et projets financés dans des pays partenaires suivent une **procédure d'évaluation environnementale ex ante**, allant, selon le cas, de l'évaluation environnementale préliminaire à un rapport complet sur l'impact environnemental ou à une évaluation environnementale stratégique (OS6_1).
7. L'organisation de "TEMATEA National Capacity Building workshops" pour la formation et le renforcement des capacités dans trois pays partenaires (OS7_1).
8. Contribuer à la création d'un **environnement propice à la biodiversité dans des pays partenaires** en formant les attachés à la coopération au développement (sur le terrain) et la CTB (OS8_1). Une extension du CHM est sur la table afin de favoriser cet environnement propice (OS8_2).
9. Favoriser **l'intégration** de la biodiversité et de la biosécurité dans les **plans de développement** des pays partenaires (OS9_1), par le biais des postes des attachés à la coopération au développement.
10. Lutter contre l'abattage illégal et le commerce illégal y afférent en soutenant les pays en voie de développement, plus précisément en aidant la RDC à signer un VPA en matière de FLEGT, conjointement avec l'UE (OS10_1).

11. Soutenir le développement de programmes forestiers nationaux, ainsi que leur intégration avec d'autres outils stratégiques pertinents par le biais de:

a. la coopération bilatérale au développement:

- i. au Pérou en soutenant le projet PRODERN 1/2 au MINAM (Ministerio de Ambiente) OS11_a1A et B);
- ii. au Rwanda en formant les gardes forestiers à la biodiversité et à la gestion durable des forêts (OS11_a2);
- iii. en RDC en créant un master professionnel en gestion durable des forêts à l'université de Kisangani (OS11_a3).

b. la coopération multilatérale au développement:

- i. en RDC grâce à la mise en œuvre de la gestion forestière communale locale par la FAO (OS11_b1);
- ii. protection de la biodiversité dans les "World Heritage Sites" en RDC par l'UNESCO (OSAA_b2).

c. coopération indirecte au développement:

- i. au Sénégal par l'ADG grâce au projet "Renforcement du CentreFoRet à Thiés" (OS11_c1);
- ii. en RDC par le WWF grâce au projet « La mise en place d'un modèle pratique de gestion durable des ressources naturelles au sein des réserves de biosphère de Luki, Yangambi et Dimonika » (OS11_c3);
- iii. en RDC par le WWF grâce au projet "Appui au développement durable des communautés autour de Muanda et Thsela (Bas-Congo)" (OS11_c4);
- iv. au Burkina Faso par l'APEFE grâce au projet "OSS3 – Sylviculture", qui tend à améliorer la production de gomme arabique (OS11_c5);
- v. Le projet OS11_C2, mené en Bolivie dans le secteur de l'agroforesterie a été arrêté suite à la faillite de VOLENS. On ne dispose, par ailleurs, pas d'informations suffisantes sur le projet OS11_c6 concernant l'aide à ERAIFT en RDC par le biais du MRAC.

12. La **conservation *ex situ* de la biodiversité** en promouvant la conservation et la protection de la biodiversité génétique de la banane (*Musa spec*) par la KUL (OS12_1)

13: Soutenir le rôle de la biodiversité dans l'atténuation des effets des **changements climatiques** et l'adaptation aux changements climatiques:

- a. en réduisant les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (OS13_1), par le SPF Environnement;
- b. en tenant compte de la biodiversité dans les mesures d'adaptation pour le climat (OS13_2) par le SPF Environnement et la DGD.

Evolution et mise en oeuvre du Plan

Depuis toujours, la coopération belge au développement s'est intéressée à l'étude des plantes médicinales (OS1). Outre un certain nombre d'activités extrêmement spécifiques autour du renforcement des capacités (OS2), on retrouve dans un grand nombre de projets et de programmes des éléments qui mettent l'accent sur ce renforcement (p.ex. dans les projets de foresterie - OS11). La diffusion d'informations au cours de l'année de la biodiversité a été largement soulignée par la "Fête de l'abeille" (OS3), qui fut une

réussite. La CTB accorde elle aussi une plus grande attention à la nécessité de faire connaître la biodiversité.

La DGD a pris sa responsabilité de tenir la liste de toutes les activités liées à la biodiversité pouvant être imputées à l'APD (OS5). Les travaux préparatoires des programmes de coopération dans les pays partenaires tiennent systématiquement compte des effets à l'égard de la biodiversité et de l'intégration de cette biodiversité (OS6). Dans la même logique, la création d'un environnement propice à la biodiversité (OS8) et l'intégration de la biodiversité dans les plans stratégiques des partenaires (OS9) a été lancée avec un léger retard.

Au cours de la période couverte par ce Plan, des outils ont été conçus afin de suivre les interactions avec d'autres conventions touchant à la biodiversité (TEMATEA - OS7) et on a lancé un "environmentalsustainabletoolkit" pour tous les projets et programmes de la DGD (OS8). Les efforts de la Belgique pour suivre les interactions entre biodiversité et changements climatiques ont été sensiblement intensifiés (OS12).

Dans le secteur de la foresterie, le dossier FLEGT pour la RDC a été préparé (OS10) et différents projets ont été lancés autour de la foresterie et de la gestion forestière, tant en bilatérale (OS11a), qu'en multilatérale (OA11b) ou encore dans le cadre de la coopération indirecte (OS11c).

Aperçu des actions en cours:

1. L'extension de la banque de données des plantes médicinales (OS1_1) au GBIF et à EUROPEANA est un succès. Un "Interest Group on Biodiversity Information for Cooperation and Development" a été créé et sera consolidé en 2012. En Équateur, on a investi dans des laboratoires pharmaceutiques et l'utilisation des plantes médicinales par la population s'est améliorée grâce au projet de la KUL (OS1_2). Au Bénin, on teste l'efficacité des substances actives des plantes de la médecine traditionnelle afin de mettre des médicaments sur le marché à des prix abordables (OS1_3). Les trois actions se focalisent sur les plantes médicinales et les connaissances y afférentes. Le transfert de connaissances et l'application sûre des produits dérivés sont essentiels.
2. Les formations pour jeunes organisées par la CTB sont bien accueillies par les participants (OS2_1). L'aide fournie au département du "Wildlife Management" de la SUA en Tanzanie a donné des résultats tant académiques que pertinents pour le développement (OS2_2). Les masters organisés à l'UA (OS2_3A) et l'UHasselt (OS2_3B), en plus du master professionnel organisé à l'université d'Abomey Calavi au Bénin (OS2_5C), sont un succès récurrent. La plate-forme de recherche KLIMOS s'ouvre à la biodiversité en prêtant attention aux forêts et à la sécurité alimentaire (OS2_3C). Le programme de coopération de l'IRScNB avec la DGD fonctionne bien et devrait évoluer à l'avenir, répondant aux besoins internationaux (IPBES) et européens (stratégie européenne pour la biodiversité). Les formations sont extrêmement diversifiées. Il serait utile d'harmoniser les différents efforts déployés.
3. Le thème central des "pollinisateurs" (entre autres les abeilles) a été étendu à quatre projets (OS3_1) au Burundi, au Bénin, en RDC et au Cameroun (avec la COMIFAC). En point d'orgue, nous notons la "Fête des abeilles" à l'IRScNB, le 7 juillet 2010, en

marge de laquelle un séminaire scientifique s'est tenu. L'activité "Annoncer la couleur" est bien connue dans les écoles (OS3_2A) et une attention accrue se porte sur la biodiversité. Le thème du développement durable et de la biodiversité a occupé une place centrale au cours du cycle de formation pour adultes (OS3_2B).

4. L' "environmentalsustainabletoolkit" a été développé et est disponible en ligne sur le site web de la DGD. Jusqu'à présent, il est surtout concentré sur la DGD et la CTB (OS4_1). Il est prévu de l'étendre aux partenaires du Sud et de le tester effectivement sur le terrain.
5. En participant au groupe de travail "statistiques" du CAD de l'OCDE en ce qui concerne les marqueurs de Rio, la Belgique (DGD), essaie de faire accepter le système CRS afin de permettre un suivi adéquat des activités de la Belgique dans les domaines du climat (adaptation/atténuation), de la biodiversité et de la désertification (OS5_1).
6. Depuis 2009, le service D4.3 (Politique environnementale internationale et Recherche agronomique pour le développement) participe activement aux programmes indicatifs de coopération (PIC), qui préparent les programmes bilatéraux de la Belgique pour chaque pays partenaire. Cela permet de donner une orientation à un certain nombre de recommandations pertinentes en matière d'environnement et de biodiversité.
7. Reconnaissance du projet TEMATEA en tant qu'outil utile lors de la CBD COP10 et demande persistante des pays en voie de développement d'organiser l'aide technique en recourant à celui-ci (OS7_1). De nombreux pays ont reçu une formation pour au moins un module TEMATEA, en se servant de l'outil TEMATEA, dans le cadre de sessions de formation individuelles ou régionales.
8. Concernant la création d'un environnement propice à la biodiversité dans les pays partenaires, on a suivi la logique de la coopération au développement: formation à l'administration centrale pour commencer, puis auprès des attachés et ensuite pour les partenaires (OS9_1). Au cours de la présidence belge de l'UE, on a développé des sous-sites qui ont permis d'améliorer la communication au sein de la délégation belge, d'une part, et avec les Etats-membres de l'UE, d'autre part. La coopération avec nouveaux partenaires dans des pays en voie de développement a augmenté de manière progressive (OS9_A2).
9. L'intégration de la biodiversité dans les calendriers de développement s'opère en passant par nos postes de Coopération au développement (attachés). Grâce aux PIC, les attachés devront réfléchir à la composante "biodiversité" dans différents domaines (OS9_1).
10. Pour préparer le dossier FLEGT en RDC (OS10_1), une assistance technique a été mise à la disposition du MECNT par le biais de la CTB et une proposition de projet a été élaborée pour la coopération déléguée de la DGD (mise en œuvre par l'EC), dans laquelle deux éléments ressortaient: (a) la conclusion d'un accord entre la RDC et l'UE et (b) une formation suffisante pour la mise en œuvre du plan d'action FLEGT.
11. Projets de foresterie
 - a. Les projets élaborés dans le cadre de la coopération bilatérale au Pérou (OS11_a1A et B) ont été lancés, mais ils ont pris un retard important au cours de la période de formulation. Les deux projets visent à améliorer la gestion des ressources naturelles en utilisant de manière optimale les services écosystémiques (ES). Dans les régions d'Apurimac, Ayacucho, Huancavelica et Junin y Pasco.

- Le projet rwandais tend surtout à améliorer la valorisation des produits du bois, y compris l'utilisation des produits du bois à des fins énergétiques (OS11_a2). En RDC, l'organisation d'un master professionnel en gestion durable des forêts contribue à accroître la capacité en termes de personnel compétent pour la gestion des forêts (OS11-a3).
- b. Dans le cadre de la coopération multilatérale, le projet “Foresterie communautaire” (FC) en RDC contribue au bon fonctionnement des mécanismes liés aux forêts communales, entre autres en tant que solution pour les droits fonciers. La coopération avec les établissements de recherche ERAIFT et le jardin botanique de Kisantu se déroule de manière exemplaire (OS11_b1). Le troisième volet du projet en RDC avec l'UNESCO concernant les “World Heritage sites” vise le retrait de trois sites (RFO, PNVi et PNKB) de la liste des zones en danger, le projet ayant atteint son objectif dans de grandes parties. L'ICCN est parvenu à avoir en mains le contrôle des zones protégées (OS11_b2).
- c. Dans le cadre de la coopération indirecte, on peut citer le projet mené au Sénégal par ADG, qui a aidé le CentreFoRet de Thiès à renforcer ses capacités en personnel de gestion des richesses naturelles (OS11_c1), avec de bons résultats. Le soutien apporté au WWF pour deux projets en RDC: l'un portant sur la mise sur pied d'un modèle de développement pour la gestion des richesses naturelles dans la biosphère de Luki, Yangambi et Dimonika (OS11_c3), et l'autre à Muanda et Thsela, portant sur le développement durable, avec une attention toute particulière pour les ressources naturelles (mangroves et produits issus de celles-ci) (OS11_c4), a été apprécié. Enfin, un projet au Burkina Faso, mis en œuvre par l'APEFE (OS11_c5) et tendant à produire et à améliorer la qualité de la gomme arabique, a été mené à bien.
12. La mise à disposition d'échantillons végétaux exempts de virus par l'ITC à des centres d'étude dans le monde entier contribue à l'acquisition de nouvelles connaissances sur la banane, la sélection et l'évaluation de variétés résistantes aux maladies et à rendement élevé et leur intégration dans les systèmes agricoles locaux sont garanties par le projet de la KUL (OS12_a1). En mettant en œuvre des techniques sûres de conservation (technique *in vitro* associée à la cryoconservation), on préserve un maximum de biodiversité des végétaux. banane.
13. La contribution belge a permis, sur les sites WHC en Afrique orientale et centrale, de porter une attention accrue à l'importance et au rôle des zones forestières protégées en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci (OS13_a1). On suit l'intégration des aspects liés à la diversité dans les positions de la Belgique et les projets belges en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques (OS13_a2). Au cours des négociations, on est passé de REDD à REDD++, justement en tenant compte de la biodiversité et des SE (services écosystémiques) des forêts.

Budget

Le tableau 2 donne un aperçu des implications budgétaires de toutes les actions liées à la coopération au développement. A côté du budget total, on trouve une estimation de la part donnée par le programme/projet à la biodiversité (Biodivtot), le même exercice a été fait pour le budget restant (Biodiv 11/13). Le tableau montre qu'en moyenne, 87% du budget des projets ou programmes se rapportent à la biodiversité.

Il montre également qu'environ la moitié des budgets est consacrée à des projets de foresterie, parmi lesquels un nouveau projet (OS11_a3) et une extension des activités existantes (OS11_a1). En revanche, les projets de Volens (OS11_c2) et KMMA (OSS11_c6) ont été abandonnés. Par ailleurs, 21% vont au processus FLEGT, mais celui-ci n'a pas encore débuté jusqu'à présent, en raison de problèmes institutionnels. Une grande partie est également consacrée au renforcement des capacités (16%) et quelque 8% à la conservation *ex situ* (OS11_a1).

On peut également conclure de cet aperçu qu'environ un tiers des budgets doit encore être dépensé. Outre le programme FLEGT précité, le degré de dépenses en faveur des connaissances traditionnelles, de TEMATEA et de la création d'un environnement propice à la biodiversité est relativement faible. La vision globale, l'évaluation *ex ante* et l'intégration sont des domaines qui n'ont pas été budgétés car ils sont mis en œuvre par la DGD.

Tableau 2 : implications budgétaires des actions liées à la coopération au développement

PFDD		BIODIVERSITE			
Coopération au développement					
Description	NN	Total	Tot. Groupe	B2011/13	Reste Groupe
Connaissances traditionnelles	OS01_01	75.000 €		242.497 €	
	OS01_02	420.228 €		280.925 €	
	OS01_03	366.677 €	861.905 €		523.422 €
Renforcement des capacités	OS02_1			78.107 €	
	OS02_2	309.790 €		303.034 €	
	OS02_3A	606.068 €		415.068 €	
	OS02_3B	830.136 €		230.000 €	
	OS02_3C	880.000 €			
	OS02_4	369.653 €			
	OS02_5A	3.290.000 €		0 €	
	OS02_5B	58.470 €		0 €	
	OS02_5C	98.877 €		0 €	
	OS02_5D	1.690.000 €		0 €	
	OS02_6	307.324 €			
	OS02_7				
	OS02_8	3.700.000 €	12.140.318 €	1.552.000 €	2.578.209 €
Information & Sensibilisation	OS03_1	116.500 €			
	OS03_2A				
	OS03_2B	95.000 €	211.500 €	64.000 €	64.000 €
Toolkit	OS04_1	160.914 €	160.914 €	54.914 €	54.914 €
Vision globale	OS05_1	0 €	0 €	0 €	0 €
Evaluation <i>ex ante</i>	OS06_1	0 €	0 €	0 €	0 €
Tematea	OS07_1	180.000 €	180.000 €	90.000 €	90.000 €
Enabling	OS08_1	0 €		0 €	
	OS08_2	135.000 €	135.000 €	90.000 €	90.000 €
Intégration	OS09_1	0 €	0 €	0 €	0 €
FLEGT	OS10_A1	3.471.105 €	3.471.105 €	3.471.105 €	3.471.105 €
Projets de foresterie	OS11_A1	15.610.000 €		6.202.000 €	
	OS11_A2	3.000.000 €			
	OS11_A3	315.000 €		315.000 €	
	OS11_B1	7.777.800 €		385.000 €	
	OS11_B2	2.000.000 €			
	OS11_C1	813.680 €		659.057 €	
	OS11_C2				
	OS11_C3	750.000 €		750.000 €	
	OS11_C4	347.760 €		0 €	
	OS11_C5	197.532 €			
	OS11_C6		30.811.772 €		8.311.057 €
Conservation <i>ex situ</i>	OS12_A1	2.560.000 €	2.560.000 €	1.280.000 €	1.280.000 €
Climat & biodiversité	OS13-1	60.000 €		20.000 €	
	OS13-2		60.000 €		20.000 €
TOTAL		50.592.514 €	50.592.514 €	16.482.707 €	16.482.707 €

Recommandations et points d'attention

Parmi les diverses activités, nous retenons les recommandations/points d'attention suivants:

1. Le projet de banque de données des plantes médicinales (OS_1) pourrait être étendu à d'autres domaines, comme l'agriculture, la zoologie, la botanique économique, moyennant un renforcement des moyens humains et techniques. Le projet pharmacologique (OS_2) s'achèvera fin mars 2012.
2. En ce qui concerne la formation pour les jeunes de la CTB (OS2_1), un plan plus structuré aurait une influence favorable sur l'intégration de la biodiversité en

permettant à de jeunes Belges bien formés d'agir dans le monde du développement. Les programmes des masters (OS2_3B en C, OS2_5C) pourraient être reliés les uns aux autres grâce à des sessions d'échange. Le programme KLIMOS (OS2_3C) pourrait être utilisé pour faire mieux fonctionner la synergie entre les conventions de Rio (CCNUCC, CNUDB et CNUCD) en Belgique, conjointement aux activités de l'IRScNB (OS2_8). A cet égard, l'évolution de l'IPBES en tant que "pendant biologique" du GIEC n'est pas dénuée d'intérêt. La recherche multidisciplinaire a montré que les altérations de la biodiversité et l'utilisation et la dégradation des sols étaient à l'origine de changements climatiques et inversement.

3. La "Fête des abeilles" (IRScNB, OS3_1) fut une excellente occasion de démontrer que les pollinisateurs comme les abeilles revêtent une importance énorme pour l'agriculture dans les pays en voie de développement. De tels sujets peuvent attirer l'attention sur l'importance que revêtent la biodiversité et la conservation de celle-ci dans les pays en voie de développement. Dans les écoles, on a suscité l'intérêt pour la biodiversité grâce à l'action "Annoncer la couleur" (OS3_2A). Les points d'attention « développement durable » et « biodiversité » ont été abordés pour la première fois dans le cadre du cycle d'information de la CTB (OS3_2B). Même si celui-ci ne fut pas une totale réussite, on espère que cela va s'améliorer à l'avenir en choisissant un autre consortium qui maîtrise mieux le sujet.
4. Le toolkit belge (OS4_1) s'est d'ores et déjà fait un nom auprès de nos partenaires européens dans le domaine de la coopération au développement grâce à sa facilité d'application. Il serait intéressant d'ouvrir le toolkit à des partenaires indirects (ONG, universités, institutions scientifiques), surtout pour nos partenaires du Sud. C'est avec l'université de Limpopo (Afrique du Sud) que l'on va tester cette ouverture.
5. Pour ce qui concerne les rapports en matière de biodiversité (OS5_1), il est utile de considérer la biodiversité dans le contexte plus large du climat et de la désertification (utilisation des sols). Il est indispensable que les Communautés et Régions de Belgique fassent rapport de manière uniforme à la DGD si l'on veut parvenir à homogénéiser l'ensemble des activités environnementales vis-à-vis des pays en voie de développement.
6. Il serait souhaitable que ce que l'on a déjà entrepris pour la coopération bilatérale le soit également pour la coopération indirecte (ONG, universités, institutions scientifiques): concertation préalable avec les entités précitées au sujet de l'intégration de l'environnement et de la biodiversité dans les programmes et/ou projets (OS6_1). Les organisations multilatérales fonctionnant dans un système de "core-funding", la DGD a une moindre influence sur elles. La DGD peut néanmoins évoquer ces éléments dans le cadre des cercles de concertation annuels ou biennaux.
7. La Belgique pourrait jouer son rôle de moteur et mettre, avec les pays intéressés, un partenariat gouvernemental TEMATEA sur pied, qui mettrait l'accent sur le renforcement des capacités, afin de contribuer, grâce à une solidarité et à une coopération Nord-Sud fortes, à mettre en œuvre de manière cohérente les conventions relatives à la biodiversité (OS7_1).
8. Durant les formations relatives à "l'adaptation aux changements climatiques" (OS8_1), on cherchera à déterminer s'il est souhaitable d'organiser la même formation pour la biodiversité et la dégradation des sols. Certaines choses pourraient être faites en collaboration avec les canaux du CHM. Jusqu'à présent, la

communication avec le CHM (OS8_2) à l'échelon international se faisait entre les "focal points" du réseau CHM, une extension du champ d'activité s'impose. Il faudrait également mener une réflexion sur le rôle du CHM dans le cadre de la réalisation du Plan stratégique de la CDB.

9. Le service D4.3 de la DGD suivra systématiquement les PIC pour ce qui concerne les aspects environnementaux et la biodiversité dès la mise en place des projets/programmes. Ces documents pourront déboucher par la suite sur un document de base pour les Commissions mixtes (CM) avec les pays partenaires (OS9_1).
10. Du fait de la longueur des préparatifs du Plan d'action FLEGT et du VPA y afférent, le dossier n'est pas encore signé. Dès que ce sera fait, le projet débutera (OS10_1).
11. Foresterie
 - a. Les projets bilatéraux (OS11_a1/2/3) nous apprennent surtout que, si les projets ne se sont pas toujours déroulés convenablement, c'est en raison de la lenteur des administrations locales (Pérou) ou de la faiblesse de l'autre partie au niveau local (Rwanda). La fin du projet en 2012 compromet l'organisation du master professionnel en foresterie en RDC.
 - b. Les deux projets multilatéraux se terminent en raison de la politique de "corefunding" de la DGD. Le projet relatif aux forêts communautaires en RDC (OS11_b1) a été repris par le service D1 (coopération bilatérale) et n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation. Quant au projet "World Heritage" en RDC (OS11_b2), on insiste pour que l'on continue à travailler de manière complémentaire avec les autres programmes et à se baser sur les résultats déjà atteints, afin d'obtenir finalement la suppression de la liste des risques.
 - c. Les projets indirects au Sénégal (OS11_c1) et en RDC (OS11_c2/3) insistent fortement sur une participation de la population locale, qui constitue une condition de réussite des projets portant sur les ressources naturelles. Au Sénégal, on insiste sur une formation continue des gardes forestiers. En ce qui concerne les réserves de biosphère en RDC, on insiste pour atteindre les objectifs des programmes liés à la biosphère, à savoir: protection, étude et développement; cela ne pourra se faire qu'avec des partenaires institutionnels fiables. Telles sont également les conclusions du projet mené à Muanda/Thsela. Le projet relatif à la plantation d'acacias et à l'amélioration de la production de gomme arabique (OS11_c5) au Burkina Faso permet de promouvoir l'utilisation de produits issus du secteur de la foresterie qui ne sont pas des produits du bois.
12. Plus d'un tiers de la collection de l'ITC (OS12_1) est actuellement inaccessible pour les utilisateurs, les végétaux étant infectés par des virus (BSV). Poursuivre la construction d'une banque de tissus à partir d'échantillons de feuilles lyophilisées permettrait en partie de résoudre ce problème. Pour l'instant, la collection n'est pas suffisamment caractérisée pour permettre une utilisation optimale de la biodiversité.
13. Accroître l'implication des acteurs belges dans la mise en œuvre proprement dite de l'accord-cadre avec l'UNESCO permettrait d'améliorer le suivi et de mieux appréhender l'impact dans le cadre du projet WHC (OS13_1). Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions claires de l'activité (OS13_2) en ce qui concerne l'intégration de la biodiversité dans les projets d'adaptation pour le climat.

Conclusion:

Le volet plantes médicinales pourrait être étendu à l'utilisation de produits issus de la foresterie et de l'agrosylviculture qui ne constituent pas des produits du bois. Les évolutions dans le cadre du système ABS revêtent à cet égard une importance non négligeable. Nous constatons qu'un grand nombre de programmes de formation (OS2) sont organisés à un grand nombre de niveaux différents, alors que la biodiversité y constitue un élément important. Leur coordination est plus que souhaitable et la collaboration entre, par exemple KLIMOS et l'IRScNB, doit être intensifiée. La "Fête des abeilles" (OS3) fut une excellente initiative pour faire connaître la biodiversité à un large public. L'IRBScNB et la CTB pourrait collaborer pour lui donner un caractère plus permanent.

En ce qui concerne l'inventorisation et le rapportage (OS5), il convient d'améliorer la coordination entre les conventions de Rio à l'échelon belge. Le recours à de nouveaux instruments de suivi de l'ensemble du cycle de projet (Toolkit) est l'un des éléments qui permettrait à tous les acteurs de la coopération au développement d'intégrer la biodiversité dans leurs décisions relatives aux projets (OS6). En formant et en intégrant (OS8) les organes d'exécution de la coopération au développement, la DGD pourra ensuite veiller à ce que la biodiversité soit intégrée dans les programmes locaux (OS9).

Il faudra rendre les nouveaux instruments (toolkit et TEMATEA) (OS4/7) encore plus rapidement opérationnels, y compris pour les partenaires du Sud. Ces instruments pourraient également contribuer à accroître la génération de capacités dans les pays partenaires. Des initiatives telles que la collection de l'ITC (OS12) devraient être ouvertes aux partenaires du Nord et du Sud. Il faudra accorder encore davantage d'importance à l'intégration de la biodiversité dans la problématique climatique, entre autres pour le soutien de l'accord-cadre avec l'UNESCO et une attention accrue devra se porter sur la problématique REDD+.

Il importe non seulement de s'investir pleinement en faveur du programme FLEGT en RDC (OS10), qui devrait débiter rapidement, mais il serait également utile d'harmoniser les programmes bilatéraux et indirects dans les différents pays partenaires (OS11). Pour le volet multilatéral, la coopération belge au développement est liée par l'engagement "core" souscrit par le ministre de la coopération au développement et les nouvelles initiatives qu'il peut prendre à cet égard sont relativement restreintes. Le cadre international (UNCDB) pourrait offrir un certain nombre de possibilités vis-à-vis des initiatives permettant de rendre réalistes davantage de flux financiers en faveur de la biodiversité.

Tableau 3 : récapitulatif de la mise en œuvre des actions du secteur 'coopération' et autoévaluation

Fiches coopération	Action	Responsable	Contact	statut ?	Evaluation
1 connaissances traditionnelles	1 base de données plantes médicinales Prélude	MRAC	P Mergen	en cours	☺
	2 caractérisation pharmaco plantes médicinales	KUL	KUL	en cours	☺
	3 Bénin : Programme Interuniversitaire	UCL	UCL	finalisé	
2 Renforcer les capacités pour l'identification	1 transmission de la connaissance interdisciplinaire	CTB	C Croizer	en cours	☺
	2 Programme Initiatives propres 2008	UA	UA	en cours	☺
	3a Programme Actions-Nord (Marine Management)	VUB	VUB	en cours	☺
	3b Programme Actions-Nord (biostats)	Uhasselt	Uhasselt	en cours	☺
	3c Programme Actions-Nord (Klimos)	KUL	KUL	en cours	☺
	4 Programme Interuniversitaire ciblé	CUD	Ulg	en cours	☺
	5 a Programme Coopération Universitaire Institutionnelle	ULB	ULB	en cours	
	5 b Programme Coopération Universitaire Institutionnelle	FUCAM	FUCAM	finalisé	
3 Informer et sensibiliser sur l'importance	5 c Programme Coopération Universitaire Institutionnelle	ULB	ULB	en cours	
	5 d Programme Coopération Universitaire Institutionnelle	UCL	UCL	en cours	
	6 Renforcement de l'ERAIFT	MRAC	P Mergen	en cours	
	7 Réseau info biodiversité d'Afrique centrale	MRAC	P Mergen	en cours	
	8 Programme IRScNB	IRScNB	A franklin	en cours	☺
	1 Communiquer/sensibiliser «biodiversité, développemen	IRScNB	Anne Franklin		☺
	2 Inclusion biodiversité dans programmes d'éducation au	CTB	Croizer	en cours	☺
	2 Inclusion biodiversité dans programmes d'éducation au	CTB	Croizer	finalisé	☺
4 boîte à outils d'intégration environneme	1 Élaborer la boîte à outils	VLIR	Jean Hugé	en cours	☺
5 Vision globale des activités de la coop	1 vision globale des projets de coopération	DGD	P Hollebosch	en cours	☺
6 évaluations environnementales ex ante	1 Evaluation environnementale ex ante	DGD	P Hollebosch	en cours	☺
7 Organiser des ateliers 'TEMATEA'	1 Formation/renforcement des capacités via TEMATEA	DG Env	Ines Verleye	en cours	☺
8 Créer un environnement propice à biod	1 Promouvoir l'attention accordée à la biodiversité dans c	DGD	P Hollebosch	en cours	☺
	2 Étendre le CHM	IRScNB	Han de Koeijer		☺
9 Favoriser l'intégration biodiversité/biosé	1 Favoriser l'intégration biodiversité / biosécurité	DGD	P Hollebosch	en cours	☺
10 Lutter contre commerce illégal des fo	1 Soutenir les efforts des pays en développement	DGD	Eddy Nierynck	en cours	☺
11 Soutenir le développement de prograr	a1 PEROU	Minam et CTB	MINAM et CTB	en cours	☺
	a2 RWANDA	CTB	Yves Couvreur	en cours	☺
	b1 RD Congo	DGD	Eddy Nierynck	en cours	☺
	b2 RD Congo	DGD	Eddy Nierynck	en cours	☺
	c1 Sénégal	DGD	P Hollebsoch	finalisé	☺
	c 2 Bolivie	DGD		abandonné	X
	c3 RD Congo	DGD	Françoise Ansay	en cours	☺
c4 RD Congo	DGD	Françoise Ansay	finalisé	☺	
c5 Burkina Faso	DGD	P Hollebosch	en cours	☺	
c6 RD Congo	MRAC	P Mergen	en cours		
12 Conserver la biodiversité ex situ	1 Biodiversité génétique de la banane	KUL	Rony Swennen	en cours	☺
13 Atténuation des effets des changeme	1 Réduire les émissions liées à la déforestation et à la d	DG Env	Ines Verleye	en cours	☺
	2 Tenir compte de la biodiversité dans les activités liées	DG Env	Ines Verleye	en cours	

5. Evaluation du volet 'Science' et recommandations

Tendance générale

L'intégration de la biodiversité dans la science est un pré-requis indispensable pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les autres politiques, notamment pour les aider à développer compétences et expertise pour aborder la biodiversité dans leur sphère d'influence.

Depuis l'adoption du plan fédéral, deux développements clés pour le secteur ont eu lieu au niveau international :

- L'initiative TEEB ('l'économie des écosystèmes et de la biodiversité') propose un cadre d'évaluation économique des services rendus par la biodiversité dans une optique d'intégration sectorielle, afin que cette valeur soit prise en considération à tous les niveaux pertinents du processus décisionnel.
- L'établissement d'une Plate-forme scientifique et politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques destinée à agir comme organe de référence pour fournir aux décideurs en temps utile et sous un format approprié, les connaissances scientifiquement fiables, crédibles, pertinentes et légitimes pour le développement et la mise en œuvre de politiques effectives et efficaces pour conserver et utiliser durablement la biodiversité.

Au total, le plan a identifié 11 actions pour intégrer la biodiversité dans la politique scientifique selon trois voies complémentaires, à savoir :

1. Promouvoir la recherche sur la biodiversité au travers de l'ensemble du spectre de la recherche (fiche PS1 'promouvoir la biodiversité au travers de l'ensemble du spectre de la recherche')
2. Développer des outils permettant d'améliorer l'accès aux données et aux informations (fiches PS 2.1 'GerCol- Coordonner et inventorier les collections nationales de germoplasmes végétaux', PS 2.2 'Portail sur la biodiversité africaine', PS 2.3 'Anta'BIF', PS 2.4 'Catalogue des espèces eucaryotes en Belgique', PS 2.5 actions 1 'Collecte des données ethnobotaniques Congo central' et action 2 'culture de plantes utiles pour le jardin botanique de Kisantu', PS 2.6 'Jardins botaniques d'Afrique centrale')
3. Mobiliser les compétences scientifiques en support aux politiques de développement durable (fiches 3.1 'Evaluation des écosystèmes belges', 3.2 'ALIEN ALERT' et 3.3 'Changement climatique et biodiversité')

L'examen à mi parcours de la mise en œuvre de ces actions indique que (voir fiches de suivi de la mise en œuvre, annexe):

- 1 action est terminée (PS 2.4 'Développer un catalogue des espèces eucaryotes'),
- 8 actions sont en cours de réalisation,
- 1 action est annulée ('Collecter les données ethnobotaniques Congo central')

- 1 action n'a pas encore été initiée faute de financement ('Gercol - Coordonner et inventorier les collections nationales de germoplasmes végétaux').

La cause principale du retard de mise en œuvre est à imputer à un manque de financement (cf infra).

Evaluation des performances de mise en œuvre

L'(auto)évaluation des performances de mise en œuvre a été jugée :

- satisfaisante pour 3 actions (toutes 3 ont bénéficié du financement prévu) :
 - o PS 2.3 « Anta'Bif »
 - o PS 2.4 « Catalogue des espèces eucaryotes de Belgique »
 - o PS 3.1 « Evaluation des écosystèmes belges »
- moyenne pour 5 actions :
 - o PS 1 « Intégration de la biodiversité au travers de l'ensemble du spectre de la recherche » (financement conforme au budget prévu)
 - o PS 2.2 « Portail sur la biodiversité africaine » (financement partiel par rapport au budget prévu)
 - o PS 2.5 action 2 « Plantes utiles dans le jardin botanique de Kisantu » (pas de financement)
 - o PS 2.6 « Jardins botaniques d'Afrique centrale » (pas de financement)
 - o PS 3.3 « Changement climatique et biodiversité » (financement conforme au budget prévu mais manque de ressources humaines)
- insatisfaisante pour 1 action (qui n'a pas bénéficié de financement) :
 - o PS 3.2 « « ALIEN ALERT » »

Aucune évaluation des performances de mise en œuvre n'est reprise pour l'action abandonnée (« Collecter les données ethnobotaniques Congo central »), de même que pour l'action non encore initiée (« GerCol »), bien que pour cette dernière des résultats concrets ont été réalisés en matière de coopération et de coordination entre institutions, administrations et organismes œuvrant dans le domaine de la conservation *ex situ* des ressources génétiques végétales.

Budget

Fin 2011, cinq actions ont bénéficié du financement prévu :

- o PS 1 « Promouvoir l'intégration de la biodiversité au travers de l'ensemble du spectre de la recherche »
- o PS 2.3 « Anta'Bif »
- o PS 2.4 « Catalogue des espèces eucaryotes en Belgique »
- o PS 3.1 « Evaluation des écosystèmes belges »
- o PS 3.3 « Changement climatique et biodiversité »

Une action a été abandonnée et 5 actions n'ont pas bénéficié du budget prévu, soit le budget engagé était inférieur au budget prévu (PS 2.2. « Portail sur la biodiversité africaine »), soit le budget était inexistant (PS 2.1 'Gercol- Coordonner et inventorier les collections nationales de germoplasmes végétaux' (projet non encore initié); PS 2.5

action 2 ‘Culture de plantes utiles pour le jardin botanique de Kisantu’ ; PS 2.6 ‘Inventaire des collections ex situ des jardins botaniques d’Afrique Centrale’ ; PS 3.2 ‘AlienAlert’). Pour ces actions, il est crucial de garantir un financement dans les plus brefs délais et de stabiliser/renforcer les équipes et projets en place avec des fonds structurels (les fonds européens et autres bailleurs de fonds externes étant à considérer comme des fonds complémentaires ou « matchingfunds »):

- PS 2.1 ‘Gercol’, malgré les progrès réalisés en terme de coordination et d’échange d’informations via notamment l’établissement d’un ‘comité national des ressources phytogénétiques’, un financement est nécessaire pour récolter, compiler et informatiser l’ensemble des données contenues dans les collections nationales des ressources génétiques végétales (espèces cultivées, formes sauvages relatives aux espèces cultivées et espèces sauvages) dans une structure unique afin de fournir un accès centralisé à l’information.
- PS 2.2 ‘Portail sur la biodiversité africaine’ : il est nécessaire de renforcer les ressources pour ce projet en particulier pour organiser des contrôles de qualité des données avant de les rendre disponibles sur le portail ainsi que pour mettre en ligne les données relatives aux ressources originaires de la RDC conservées en Belgique.
- PS 2.5 action 2 ‘culture de plantes utiles pour le jardin botanique de Kisantu’:le projet doit être pleinement mis en œuvre pour établir une structure centralisée dédiée aux ressources végétales conservées ex situ et nécessiterait d’être élargi aux autres jardins botaniques d’Afrique centrale.
- PS 2.6 ‘Inventaire des collections ex situ des jardins botaniques d’Afrique Centrale’, il est important de dégager des fonds afin de permettre l’établissement d’un réseau de collections qui conservent et valorisent les espèces menacées et les plantes utiles.
- PS 3.2 ‘AlienAlert’. Certaines initiatives clés ont déjà été réalisées mais il est crucial de poursuivre la mise en œuvre de l’action visant à établir et tester un protocole intégré d’évaluation des risques sur la biodiversité, la santé et la protection des cultures. Le financement de cette action dans les plus brefs délais est essentiel d’autant plus que la révision de la Loi sur la Conservation de la nature (en cours d’adoption) et qu’un projet d’arrêté royal sur l’import, export, transit d’espèces invasives en Belgique prévoit dans son exécution la création d’un conseil scientifique consultatif sur les espèces invasives et l’actualisation régulière des listes d’espèces.

Recommandations / points d’attention

Parmi les recommandations identifiées dans les fiches, on retiendra en particulier :

- le besoin de moyens humains et financiers pour les 5 actions en déficit budgétaire ;
- la nécessité de poursuivre et de renforcer les échanges d’expertises interdisciplinaires, par exemple via des clusters ou forums de la plateforme belge de la biodiversité (PS1).
- le besoin de développer un nouveau cadre de recherche cohérent s’appuyant sur les besoins de tous les départements fédéraux concernés par la recherche en biodiversité et services écosystémiques (dont notamment la DGD et l’ISP/CODA-CERVA) (PS1).

- l'importance de renforcer les connaissances à l'intersection des problématiques de Biodiversité-Climat-Forêts-Développement en impliquant, de manière concertée tous les acteurs, institutions et politiques concernées (PS 3.3 mais également CD13 actions 1 et 2).
- la nécessité de veiller à la mise en œuvre complète de l'action 'AlienAlert' entant que mesure phare d'initiation de politiques à l'interface environnement-santé. (PS 3.2).
- le besoin d'améliorer l'accès aux données et informations liées aux collections ex-situ vivantes (ex CD 1 action 1, CD 12 action 1,) et non vivantes (PS2.4) et ce, en utilisant des standards d'échanges de données reconnus au niveau international.
- l'opportunité d'établir un pool d'experts mobilisable pour des exercices d'évaluation et de renforcement des capacités science-politique portant sur la biodiversité et les services écosystémiques, en particulier dans le cadre de la mise en place prochaine de l'IPBES (PS 3.1).
- le besoin d'assurer sur le long terme une vigilance (et sa maintenance) face à des problématiques émergentes affectant la biodiversité et mettant en péril des services sociétaux essentiels (comme par exemple l'apparition en Belgique de moustiques porteurs de virus tropicaux ou le déclin des abeilles sauvages et domestiques), qui justifieraient le développement d'un support scientifique approprié.

Tableau 4 : récapitulatif de la mise en œuvre des actions du secteur 'science' et autoévaluation

Fiches politique scientifique	Action	Responsable	statut	Evaluation
1 Intégration de la biodiversité au travers de l'ensemble du spectre de la recherche	1 Biodiversité au travers de l'ensemble du spectre de la recherche	BELSPO	continu	☺
2.1 « GerCol »	1 Coordonner et inventorier les collections nationales de germoplasmes végétaux	JBNB	non encore initié	X
2.2 « Portail sur la biodiversité africaine »	1 Assurer un accès centralisé aux collections relatives à la biodiversité congolaise en Belgique	MRAC	en cours	☺
2.3 « Anta'BIF »	1 Établir un portail de données sur la biodiversité antarctique	BBPF	en cours	☺
2.4 Catalogue des espèces eucaryotes de Belgique	1 Développer un catalogue des espèces eucaryotes	IRScNB	terminé	☺
2.5 Biodiversité et connaissances traditionnelles	1 Collecter les données ethnobotaniques Congo central	JBNB	annulé	X
	2 Plantes utiles dans le jardin botanique de Kisantu	JBNB	en cours	☺
2.6 Conserver la biodiversité ex situ	1 Jardins botaniques d'Afrique centrale	JBNB	en cours	☺
3.1 « Evaluation des écosystèmes belges »	1 Valeur socio-économique de la biodiversité en Belgique	BELSPO	en cours	☺
3.2 « ALIEN ALERT »	1 Analyse des risques et finalisation des listes	BELSPO	en cours	☹
3.3 « Changement climatique et biodiversité »	1 Un forum pour réduire l'impact du changement climatique sur la biodiversité	BELSPO	en cours	☺

6. Evaluation du volet 'Transports' et recommandations

Tendance générale

Les actions du secteur des Transports prévues par le Plan 2009-2013 pour l'intégration de la Biodiversité dans 4 secteurs fédéraux clés portent sur trois champs d'actions:

- 1) prendre en compte la biodiversité au sein du transport maritime par la limitation de l'introduction d'espèces invasives
- 2) assurer une gestion appropriée des produits/substances engendrés par la construction, l'opération et le démantèlement des navires
- 3) assurer une gestion durable des terrains et infrastructures du groupe SNCB

Au total, le plan a identifié 7 actions pour intégrer la biodiversité dans les transports.

Le SPF Mobilité et Transports (SPF MT), Infrabel et le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement assurent leur mise en œuvre.

Pour réaliser les actions concernant le transport maritime, le SPF Mobilité et Transports (SPF MT) participe aux groupes de travail de l'OMI dont le timing et les matières sont sujets à des négociations au niveau international. La ratification des conventions s'ensuit à l'issue de leur adoption. Le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement – service Milieu Marin œuvre quant à la prise de mesures spécifiques englobant les zones de pêche et de réserve pour favoriser la faune et la flore marines.

Quant à la politique ferroviaire, elle est régie par le contrat de gestion 2008-2012 signé entre l'Etat et les sociétés du groupe SNCB. Le SPF MT y assure uniquement le suivi.

L'examen à mi parcours de la mise en œuvre de ces actions indique que (voir fiches de suivi de la mise en œuvre, annexe):

- deux actions sont finalisées,
- cinq actions sont en cours de réalisation.

A. La fiche M1 relative à la « Prise en compte de la biodiversité dans le transport maritime par des actions limitant l'introduction des espèces envahissantes » comporte trois actions :

- 1) L'action relative à la « ratification de la Convention pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et des sédiments » est en attente de ratification. Le Conseil des Ministres du 20/07/2011 a déjà approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention des eaux de ballast), faite à Londres le 13 février 2004. Cette approbation signifie que la Belgique fait partie du groupe de pays qui souhaitent mener une politique active en matière de protection du milieu

- marin et de sa biodiversité contre les dégâts causés par l'eau de ballast. Il est prévu que le traité sur les eaux de ballast entrera probablement en vigueur début 2013 étant donné que le nombre de ratifications devra être suffisant d'ici la fin de l'année 2011 début 2012.
- 2) La « prise en compte du risque d'introduction d'espèces dans les zones marines au cours du développement de la politique maritime fédérale, notamment via une application appropriée des instruments adaptés » est une action terminée au niveau international. La coopération avec l'OMI se poursuit en 2011 en vue d'obtenir l'approbation des systèmes de traitement des eaux de ballast et des sédiments, des procédures et des règles applicables en matière d'échantillonnage. Cette action fait partie de la mise en œuvre de la directive-cadre "stratégie marine" (cf. Directive 2008/56/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 Juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans la politique pour le milieu marin).
 - 3) L'action relative à la « prise de mesures spécifiques englobant les zones de pêche et de réserve pour favoriser la faune et la flore marines » est en cours de réalisation via les plans politiques pour les zones marines protégées.

B. La fiche M2 s'appuie sur trois actions relatives à la « Réduction des rejets de substances toxiques par l'industrie du transport maritime ».

1. La première action de la fiche M2 consiste à participer à l'élaboration d'une convention de l'OMI relative au démantèlement des navires en tenant compte des standards de sûreté et d'écologie. Le SPF Mobilité et Transports a pris part aux négociations de l'OMI à la conférence diplomatique du 11-15 mai 2009 à laquelle la Convention de Hong Kong relative au démantèlement des navires a été adoptée. Celle-ci s'intéresse à tout le cycle de vie des navires depuis la conception, l'exploitation, l'entretien et le démantèlement.
2. L'action 2 a pour objet la ratification et la mise en œuvre de la Convention relative aux systèmes anti-fouling nuisibles sur les bateaux (Convention anti TBT). Elle est finalisée depuis 2009 par la Loi de consentement du 16/02/2009 (MB 03/07/2009). Les inspections des bateaux sont effectuées tant dans les ports belges que sur les bateaux battant pavillons belges.
3. L'action 3 de la fiche 2 est également finalisée et mise en œuvre. Elle se rapporte à la sensibilisation des étudiants des Ecoles navales aux modules environnementaux de la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW 95, *Convention on Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers, 1995*). A cet effet, la révision de la convention STCW 95 a été achevée en juillet 2010, et des mesures liées à la protection du milieu marin ont été incorporées dans les programmes de formation.

C. L'unique action de la fiche M3 porte sur la gestion durable (Gestion de la biodiversité) des terrains et infrastructures du groupe SNCB ». Cette action court durant toute la période du contrat de gestion 2008-2012 entre l'Etat fédéral et Infrabel. Le Service d'Entreprises publiques et de Politique ferroviaire (SEPPF) du SPF MT assure son suivi sur base documentaire. Le rapport d'exécution pour l'exercice 2010 renseigne sur les réalisations suivantes :

- 1) La participation du Département Nature et Forêt (DNF) du Service Public de Wallonie à la formation du personnel d'Infrabel ;
- 2) de nombreux contacts entrepris avec les Régions ;
- 3) la réalisation des nouveaux aménagements et le développement d'une expertise en la matière par les partenaires d'Infrabel. Parmi ces aménagements, il y a notamment celui d'une ancienne citerne à Fourons pour l'accueil de chauve-souris, le traitement spécifique des terres contaminées par la Renouée du Japon sur le chantier RER en Région de Bruxelles-Capitale).

Evaluation des performances de mise en œuvre

L'(auto)évaluation des performances de mise en œuvre a été jugée :

- satisfaisante pour 4 actions :
 - o 'Participer, au niveau international, à l'élaboration d'une Convention de l'OMI sur le démantèlement des navires en tenant compte des standards de sûreté et d'écologie' (M2 – action 1)
 - o 'Ratifier et mettre en œuvre la Convention relative aux systèmes anti-fouling nuisibles sur les bateaux'(M2 – action 2)
 - o 'Sensibiliser les étudiants des Ecoles navales aux modules environnementaux de la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille'(M2 – action 3)
 - o 'Assurer une gestion écologique des talus et limiter l'usage des pesticides'(M3 – action 1)
- moyenne pour une action :
 - o 'Prendre en compte le risque d'introduction d'espèces dans les zones marines au cours du développement de la politique maritime fédérale, notamment via une application appropriée des instruments adaptés' (M1 – action 2)
- insatisfaisante pour deux actions :
 - o 'Contrôler et gérer les eaux de ballast et les sédiments' (M1 – action 1)
 - o 'Prendre de mesures spécifiques englobant les zones de pêche et de réserve pour favoriser la faune et la flore marines' (M1 – action 3)

Budget

Les budgets nécessaires à une mise en œuvre totale doivent encore être déterminés pour deux actions ('Contrôler et gérer les eaux de ballast et les sédiments' - action 1 de la fiche M1, 'Participer, au niveau international, à l'élaboration d'une Convention de l'OMI sur le

démantèlement des navires en tenant compte des standards de sûreté et d'écologie.' – action 1 de la fiche M2).

Pour les autres actions aucun budget spécifique n'a été identifié pour mettre en œuvre les actions du plan.








Recommandations / points d'attention

Les objectifs du Plan fédéral Biodiversité relatifs à la mise en œuvre des actions spécifiques au secteur des transports sont les uns atteints, et les autres en cours de réalisation. Ils sont exécutés respectivement par la DG Transport maritime, par le Service d'Entreprises publiques et de Politique ferroviaire (SEPPF), Infrabel et par le SPF Santé Publique, sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement.

En termes d'opportunité, cette mise en œuvre contribue au respect des engagements internationaux de la Belgique pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

En ce qui concerne la politique ferroviaire, il conviendra lors de la révision du contrat de gestion d'Infrabel d'apporter une attention particulière à la biodiversité afin d'assurer sa prise en compte.

Tableau 5 : récapitulatif de la mise en œuvre des actions du secteur 'transport' et autoévaluation

Fiches mobilité	Action	Responsable	Statut	Evaluation
1 Biodiversité dans le transport	1 Contrôler et gérer les eaux de ballast et les sédiments	SPF Mobilité	en cours	
	2 Prendre en compte le risque d'introduction d'espèces exotiques	autorités responsables	en cours	
	3 Prendre de mesures spécifiques englobant les sédiments	DG Env	en cours	
2 Réduire les rejets de substances	1 Elaboration d'une Convention de l'OMI sur le déballastage	SPF Mobilité	en cours	
	2 Ratifier et mettre en œuvre la Convention systématique	SPF Mobilité	finalisé	
	3 Sensibiliser les étudiants des Ecoles navales	SPF Mobilité	finalisé	
3 Gestion durable des terrains	1 Assurer une gestion écologique des talus et litiers	Infrabel	en cours	

7. Conclusions et recommandations générales

La mise en œuvre en est encore à ses débuts au niveau fédéral, mais l'adoption et l'exécution, en ce compris le processus d'évaluation, du plan fédéral pour l'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs fédéraux clés est un pas important pour ancrer durablement la biodiversité dans et entre les différents secteurs clés, identifier et renforcer les co-bénéfices qui en découlent (biodiversité / santé, biodiversité / changement climatique, etc) et pour faire face, de manière plus armée, à des problématiques émergentes.

L'absence d'indicateurs de suivi qualitatifs et / ou quantitatifs selon une méthodologie robuste complique l'évaluation de la mise en œuvre de manière systématique. Comme mentionné ci-dessus, un effort particulier devra être entrepris pour le développement de tels indicateurs, en se basant notamment sur les indicateurs développés au niveau européen (SEBI2010 – Streamlining European 2010 Biodiversity Indicators) et international dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de la Convention sur la Diversité Biologique.

L'évaluation finale de la mise en œuvre du plan, en 2013, permettra de dresser un tableau plus détaillé de l'impact global en termes d'intégration sectorielle de la biodiversité au niveau fédéral. Elle fera le point sur les éventuelles lacunes de mise en œuvre rencontrées et sur les réponses pertinentes à y apporter.

Les responsables de la mise en œuvre du plan ont dû faire face à un certain nombre d'obstacles et de difficultés (manque de financement adéquat de certains projets, manque de personnel affecté spécifiquement à la biodiversité, gouvernement en 'affaires courantes' depuis avril 2010, impact de la présidence belge sur les calendriers de mise en œuvre, etc.). A ces obstacles s'ajoutent le contexte de crise économique et financière qui confronte les décideurs à un triple défi : chômage, déficits budgétaires et chute de croissance. Dans le même temps, cette crise économique offre la possibilité de mettre en place des politiques visant à favoriser une économie plus verte.

La mise en œuvre de la plupart des actions du plan reste plus que jamais d'actualité compte tenu de la nécessité de répondre au mieux et de manière proactive aux récents engagements pris. A cette fin, les aspects suivants nécessitent une attention particulière :

- Assurer une meilleure sensibilisation / connaissance / compréhension du concept de 'biodiversité', qui englobe et dépasse la seule conservation de la nature, et de sa valeur socioéconomique pour renforcer l'engagement de tous les secteurs et acteurs tant publics que privés concernés par la mise en œuvre du plan et son appropriation.
- Renforcer l'utilisation durable de la biodiversité et sa préservation dans et hors des zones protégées.
- Rationnaliser et mieux intégrer la politique d'importation, d'exportation et de transit des espèces non belges avec les politiques de commercialisation ou de détention en vue de modifier l'offre et la demande et de promouvoir des alternatives plus durables.

- Assurer le rôle d'exemple de l'administration fédérale en intégrant plus systématiquement la biodiversité dans les achats publics.
- Etendre l'intégration progressive de la biodiversité aux secteurs tels que la Police, la Justice et les Finances (fiscalité e.a.), afin de garantir une bonne exécution et conformité des mesures décidées.
- Veiller à une meilleure coordination entre administrations/institutions fédérales, et avec les Régions, afin de combler les manquements et renforcer les synergies, notamment en ce qui concerne les secteurs 'coopération' et 'science'.
- Veiller à ce que la biodiversité fasse partie intégrante du volet Responsabilité sociétale des Entreprises dans le cadre du développement durable.
- Développer les potentialités de co-bénéfices induit par des mesures ciblées et appropriées, en particulier en matière de biodiversité / santé et de biodiversité / climat, notamment, sur le plan de l'acquisition intégrée des connaissances.
- Mieux valoriser les instruments transversaux de type Evaluation Stratégique Environnementale des Plans et Programmes (SEA) et EMAS pour prendre en compte la biodiversité de manière systématique.
- Prendre les engagements nécessaires à la mise en œuvre des dispositions du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices qui découlent de leur utilisation.
- Traduire les engagements pris à Nagoya, en particulier la feuille de route d'ici 2012 pour la mobilisation des ressources, en mettant en place une politique de financement fédérale de la biodiversité pour permettre la réalisation des actions identifiées dans le plan via les instruments existants et/ou des mécanismes de financement innovants

8. Glossaire

ABS	Accès aux ressources génétiques et partage des avantages qui découlent de leur utilisation (« Access and Benefit Sharing »)
ADG	Aide au Développement Gembloux
BBPF	Plateforme Belge pour la biodiversité (BelgianBiodiversity Platform)
BSV	Banana Streak virus
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CHM	Clearing-House Mechanism (Centre d'échange d'informations de la Convention sur la Diversité Biologique)
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CIUF	Conseil Interuniversitaire de la Communauté française
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique Centrale
COP	Conférence des Parties
CRS	CreditReporting System
CTB / BTC	Agence belge de développement
CUD	Commission Universitaire pour le Développement
DGD	Direction Générale Développement
EIA	Etude d'impact environnemental
EMAS	Système de gestion environnemental (Eco-Management and Audit Scheme)
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
GBIF	Global Biodiversity Information Facility
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IPBES	Plate-forme scientifique et politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (Intergovernmental Platform for Biodiversity and Ecosystem Services)
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
IRScNB / KBIN	Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique
ITC	INIBAP (International Network for the Improvement of Banana and Plantain) TransitCenter
KLIMOS	Plateforme de recherche changements climatiques et coopération au développement (OnderzoeksplatformKlimaatsverandering en Ontwikkelingssamenwerking)
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
MECNT	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (RDC)
MRAC (KMMA)	Musée Royal d'Afrique Centrale
OCDE-DAC	Organisation de Coopération et de Développement Economique (DAC: Development Assistance Committee)
OMI	Organisation Maritime Internationale

ONDD	Office National du Dueroire
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PNKB	Parc national Kahuzi-Biega
PNVi	Parc national Virunga
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (Reducedemissionsfromdeforestation and forestdegradation)
RFO	Réserve de faune à Okapi
SEA	Evaluation Stratégique Environnementale des Plans et Programmes
SEPPF	Service d'Entreprises publiques et de Politique ferroviaire
SNCB	Société Nationale des
SPF	Service Public fédéral
STCW	Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille
TEEB	Etude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité' ('The Economics of Ecosystems and Biodiversity')
TEMATEA	Modules thématiques pour une application cohérente des conventions sur la diversité biologique
UCL	université catholique de Louvain
UE	Union Européenne
ULB	Université Libre de Bruxelles
ULg	Université de Liège
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC	UN Framework Convention on Climate Change
UNCBD	UN Convention on Biodiversity
UNCCD	UN Convention on Desertification
WHC	World Heritage Center

9. Annexes

Fichede suivi de l'action transversale

Fiches de suivi des actions du secteur 'économie'

Fiches de suivi des actions du secteur 'coopération'

Fiches de suivi des actions du secteur 'science'

Fiches de suivi des actions du secteur 'transport'